

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
Rue de la Vieille Forge**

N°225

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT *En raison de travaux de réparation sur le réseau d'assainissement pour le compte d'un particulier effectués par la Commune de Seillons sur la voie communale « Rue de la Vieille Forge », la circulation sera fermée et le stationnement sera interdit du dimanche 08 décembre 2019 à 18h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 18h00.*

ARRETE

ARTICLE 1 : *en raison de travaux de réparation sur le réseau d'assainissement pour le compte d'un particulier effectués par la Commune de Seillons sur la voie communale « Rue de la Vieille Forge », la circulation sera fermée et le stationnement sera interdit du dimanche 08 décembre 2019 à 18h00 au vendredi 13 décembre 2019 à 18h00.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 3 : *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 05 décembre 2019.

LE MAIRE
Stéphane ARNAUD



**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION**